

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 130 Subventions (187.000 euros) et avenant avec deux associations Les Cris de Paris (10^e) et ERDA (8e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 en date des 15,16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention annuelle signée le 2 décembre 2021 relative au versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2021 à l'association ERDA, dont le montant a été fixé à 90.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 15,16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Cris de Paris et lui demande l'autorisation de signer avec l'association ERDA un avenant à la convention annuelle relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement au titre de 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les Cris de Paris, c/o ARCAL 87, rue des Pyrénées 75020 Paris 75020 Paris. 2021_09468/ PARIS ASSO 61001 ;

Article 2 : La subvention attribuée à l'association ERDA 23 rue d'Anjou 75008 Paris au titre de l'année 2021, est fixée à 177.000 euros, soit un complément de 87.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2021_03285/ PARIS ASSO 20092

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle avec l'association Erda relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement au titre de 2021, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 97.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO